

Voïvodine : un cyanocide dans le canal du Grand Baïka

Description

Le 20 novembre 2019, des habitants de la commune de Bečej ont constaté la présence de bords de poissons morts (carpes, truites...), flottant à la surface du Grand canal de la Baïka (région de Voïvodine). Le déversement d'eaux usées toxiques est l'origine de cette catastrophe et de l'empoisonnement de la faune fluviale. Le jour même, des membres de la société publique de gestion des eaux Vode Vojvodine estimaient qu'environ trois tonnes de poisson étaient morts dans le canal en raison du manque d'oxygène, quand la plupart des pêcheurs évaluèrent les pertes à près de 15 tonnes. Ces derniers disaient en outre craindre le déversement de l'eau toxique dans la rivière Tysa, où elle pourrait causer un plus grand désastre encore. Slavko Vrnđić, directeur de Vode Vojvodine, a toutefois estimé que la Tysa, en raison de sa taille, pourrait être moins affectée par cette pollution. L'analyse des échantillons d'eau prélevés par la faculté de Novi Sad a confirmé que l'oxygène présent dans l'eau du canal était insuffisant pour permettre à la faune de survivre.

Si la majorité des pêcheurs locaux sont dépités par les conséquences de cette catastrophe, certains ont su tirer profit de la situation en vendant une partie des poissons qu'ils avaient recueillis à la surface de l'eau, sans se préoccuper de leur toxicité.

C'est la sucrerie de Crvenka (municipalité de Kula), installée en amont, qui est soupçonnée par l'inspectrice municipale de l'environnement Biljana Leovac d'être la cause de cet « cyanocide ». La ville de Kula a donc interdit à cette entreprise de procéder à tout nouveau rejet d'eaux usées, rappelant au passage que la sucrerie dispose de champs de boues destinés à l'épuration. L'inspection de l'environnement a également procédé à des contrôles de sécurité pour vérifier que ces directives étaient suivies par la sucrerie. Un peu tard sans doute.

Sources : *Blic, Radio-télévision de Serbie, Vesti.*

date créée

30/11/2019

Champs de mots

Auteur-article : Stéphane Altasserre